

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 26 mars 2024 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

François St-Amour	Directeur général et greffier-trésorier
Carl Lebel	Directeur du service juridique et greffier-trésorier adjoint

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
2. Direction générale et ressources humaines
 - 2.1. Lettres d'intention - Coop d'habitation La Grande Ourse et Maison Phoenix
 - 2.2. Ajustement - Acquisition - Partie du lot 2 989 901, chemin de la Sapinière
3. Période de questions sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour
4. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 19 h 30.

1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Puisque tous les membres du conseil municipal sont présents, le conseil n'a pas à constater que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, tel que requis par la Loi.

2024-03-095

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 mars 2024.

ADOPTÉE

2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-03-096

2.1. LETTRES D'INTENTION - COOP D'HABITATION LA GRANDE OURSE ET MAISON PHOENIX

ATTENDU les projets des organismes Coopérative d'habitation la Grande Ourse et Maison Phoenix de construire des immeubles à logements communautaires, sociaux ou abordables à Val-David ;

ATTENDU QUE ces organismes n'ont à ce jour pas réalisé leurs projets, car ils n'ont pas trouvé de terrain adéquat ;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition du lot 2 990 968 du cadastre du Québec, situé sur le chemin de la Rivière, notamment dans l'objectif de soutenir des projets de logements sociaux, communautaires ou abordables ;

ATTENDU QUE la Municipalité supporte financièrement ces organismes dans leurs projets et qu'elle a l'intention de vendre une partie du lot à ces organismes afin qu'ils se réalisent ;

ATTENDU QUE ces organismes ont demandé à la Municipalité de formaliser ses intentions quant à la vente d'une partie du lot afin de pouvoir sécuriser leurs projets auprès des instances gouvernementales avant le 29 mars 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant ET le directeur général ou le directeur du service juridique à signer pour et au nom de la Municipalité les lettres d'intention à intervenir entre la Municipalité et les organismes Coopérative d'habitation la Grande Ourse et Maison Phoenix par lesquelles la Municipalité s'engage notamment à :

- Réserver une partie du terrain en faveur de ces organismes ;

- Vendre une partie du terrain à ces organismes, conditionnellement à la conclusion d'une entente entre les parties.

ADOPTÉE

2024-03-097

2.2. AJUSTEMENT - ACQUISITION - PARTIE DU LOT 2 989 901, CHEMIN DE LA SAPINIÈRE

ATTENDU la résolution 2023-10-331 par laquelle la Municipalité a :

- Approuvé une entente avec l'entreprise Le Village Suisse inc. pour faire l'acquisition d'une partie du lot 2 989 901 lui appartenant ;
- Autorisé la signature de tout acte notarié en lien avec cette acquisition ;
- Autorisé une dépense de 350 000 \$ pour cette acquisition ;

ATTENDU QUE l'entente prévoyait un ajustement du prix d'acquisition si la superficie du terrain à acquérir était plus grande suivant la vérification par l'ingénieur et suivant la création des nouveaux lots.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

DE CONFIRMER que l'acquisition prévue à l'entente porte désormais sur les lots 6 613 563 et 6 613 567 ;

D'AUTORISER une dépense 12 663,60 \$ à même le surplus accumulé non-affecté pour couvrir l'ajustement de superficie suivant la création des lots.

Le conseiller Christian Lachaine demande le vote :

Votent en faveur de la proposition : Jean-François Giasson, Stéphan Schwab, Carl De Montigny, Guy Séguin et Manon Paquin ;

Vote contre la proposition : Christian Lachaine.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

2024-03-098

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la mairesse Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance extraordinaire du 26 mars 2024 à 19 h 58.

ADOPTÉE

POUR ADOPTION